

I. Introduction :

L'Initiative de la Société Civile, dans le cadre de la poursuite de l'implémentation du Programme de Réflexion-Action pour la Dynamisation de l'Économie Haïtienne, a organisé une conférence-débat autour du thème: « **L'exploitation du sous-sol haïtien, peut-elle sortir le pays de la pauvreté?** » Cette séance s'est tenue le jeudi 6 juin 2019 au local de l'ISC aux environs de 4:00 pm, et fut animée par deux ingénieurs géologues, à savoir: Claude Prépetit et Louis Honoré Pierre.



Rosny Desroches, Directeur
Exécutif de l'ISC

Bien avant de céder la parole aux conférenciers, Rosny Desroches s'est prononcé succinctement sur le sujet du jour. Selon lui, force est de constater que depuis plusieurs décennies, une des caractéristiques principales d'Haïti, a été que le pays est très pauvre. En dépit des nombreux atouts que nous avons: « terres fertiles, population jeune, entre autres », nous ne parvenons pas à nous défaire de cette misère, a laissé comprendre le directeur exécutif de l'ISC. Il pense que rien ne laissait présager que de nos jours, Haïti serait devancée autant par la République Dominicaine alors que dans les années 60, le PIB par habitant des deux pays était sensiblement le même. Malgré ce constat, Rosny Desroches pense que le cas d'Haïti n'est

absolument pas peine perdue, car outre les atouts déjà mentionnés, le pays possède des ressources encore inexploitées. Toutefois, il souhaiterait que l'exploitation des ressources minières du pays ne soit pas source de conflits, ou qu'elle ne bénéficie pas à un groupe sélect d'individus, mais plutôt qu'elle desserve la population en général à travers des projets fiables et sérieux.

II. La Conférence-Débat :

Le premier conférencier fut l'ingénieur géologue Claude Prépetit, il est l'actuel directeur général du Bureau des Mines et de l'Énergie placé sous tutelle du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications. Il est doté d'une formation en génie civil avec une spécialisation en géologie à la Faculté des Sciences de l'Université d'État d'Haïti. Il est détenteur d'une maîtrise en géologie obtenue à l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris en France. En revenant vivre en Haïti, il a travaillé à l'INAREM (Institut National des Ressources Minérales) qui de nos jours est connu sous l'appellation BME (Bureau des Mines et de l'Énergie).



L'Ingénieur Claude Prépetit, le Premier Orateur

La présentation de l'ingénieur Claude Prépetit, s'est faite en deux parties, entrecoupées par l'exposé de l'ingénieur Louis Honoré Pierre. Bien avant d'entrer dans le vif du sujet, Claude Prépetit a tenu à spécifier l'objet même des exposés, qui consiste à apporter des éléments de réponse à la question suivante: **L'exploitation du sous-sol haïtien, peut-elle sortir le pays de la pauvreté?** Pour tenter de répondre à cette vaste question de

Rapport de la Onzième Séance du Programme de Dynamisation de l'Économie Haïtienne
Thème: L'exploitation du sous-sol haïtien, peut-elle sortir le pays de la pauvreté?

Date : Jeudi 6 Juin 2019

Conférenciers : Claude Prépetit et Louis Honoré Pierre

manière la plus exhaustive que possible, les conférenciers ont jugé nécessaire de répondre aux quatre questions suivantes: **(1) Y a-t-il véritablement des mines en Haïti? (2) S'il existe bel et bien des mines, quelles sont leurs valeurs économiques? (3) Est-ce que ces mines sont présentement exploitées? Et qui les exploite? (4) Que doit-on faire pour que ces mines desservent véritablement la population haïtienne sans que l'impact environnemental soit néfaste et sans enfreindre les droits de l'homme?**

Pour répondre à la première question, à savoir: **Y a-t-il véritablement des mines en Haïti**, l'ingénieur Prépetit a fait un survol historique de l'évaluation du potentiel minier et énergétique d'Haïti. En premier lieu, il affirma que depuis approximativement 45 ans, des études ont été effectuées en vue de déterminer le potentiel minier et énergétique en Haïti ; les données et informations sur le sujet sont donc documentées. L'orateur a fait part notamment des recherches effectuées successivement par l'INAREM, le MMRE et le BME de 1973 à 1993 sur le potentiel minier et énergétique en Haïti. L'INAREM, le MMRE et le BME sont trois acronymes d'institutions identiques dont le nom a changé à 2 reprises au fil du temps, a précisé l'orateur. Ces institutions, épaulées par le Programme des Nations Unies pour le Développement ont mené des études à travers le pays aboutissant à : « une mise en évidence partielle d'un potentiel minier et énergétique sous forme d'indices et de gisements », affirma l'ingénieur Prépetit. Pour les non-initiés, l'orateur a tenu à faire une distinction entre les terminologies « indice » et « gisement ». Il a défini les indices comme étant: « des masses minérales pour lesquelles des anomalies ont été observées et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation technico-économique. » Tandis que les gisements peuvent être définis comme étant : « des masses minérales évaluées dans ses trois dimensions et susceptibles d'être exploitées. » Par la suite, Claude Prépetit a fait mention de la classification juridique des ressources minérales d'Haïti. Les trois classifications mentionnées par le conférencier sont les suivantes : **(1) les ressources métalliques, (2) les ressources non-métalliques, et (3) les ressources énergétiques**, ce dernier est subdivisé en trois sous-rubrique, à savoir: **(1) les ressources énergétiques fossiles, (2) les ressources énergétiques renouvelables, et (3) les ressources thermales.**



Carte de synthèse du potentiel minier et énergétique d'Haïti

Avec un support graphique intéressant, l'ingénieur Prépetit a permis à l'assistance d'avoir des informations chiffrées sur le potentiel minier et énergétique d'Haïti. Il a tout d'abord considéré le potentiel d'Haïti en ressources métalliques. Après 20 ans d'études sur le territoire haïtien, les métaux suivant ont été retrouvés dans quelques zones géographiques : **(1) l'aluminium, (2) le nickel, (3) l'or, et (4) le cuivre.** Certains sous forme d'indices et de gisements, à savoir : l'or et le cuivre ; quant au nickel, c'est uniquement sous forme d'indices. En permettant à l'assistance de visionner un tableau

informatif, l'orateur a montré les différentes zones géographiques où il y a des indices d'or et de cuivre. Citons à titre informatif: Jean-Rabel, Terrier Rouge, Terre Neuve, entre autres. Il a aussi montré la localisation géographique de gisements d'or et de cuivres : Limbé, Terrier Rouge, Mémé, etc... Jusqu'à date, les gisements d'or et de cuivres sont au nombre de 7, en Haïti. Les réserves totales d'or en Haïti se chiffrent à jour à 1,085,695 onces, et elles sont situées principalement dans « le Couloir de Minéralisation », a laissé comprendre



Rapport de la Onzième Séance du Programme de Dynamisation de l'Économie Haïtienne
Thème: L'exploitation du sous-sol haïtien, peut-elle sortir le pays de la pauvreté?
Date : Jeudi 6 Juin 2019
Conférenciers : Claude Prépetit et Louis Honoré Pierre

le conférencier. Grand Bois et Faille B contiennent les plus grandes réserves d'or en Haïti, soit respectivement : 403,400 oz, et 400,000 oz. L'ingénieur Prépetit a tenu à préciser que bien que les réserves d'or en Haïti paraissent impressionnantes, un gisement de classe internationale se chiffre à 3 millions d'onces, soit près de 3 fois la réserve totale répertoriée en Haïti. En ce qui a trait au cuivre, l'orateur a aussi partagé certaines données chiffrées pour quelques localités dans le pays. Notamment à Terrier rouge (Douvray) où il y a 180 millions de tonnes de minerais à 0.59% de cuivres, ou encore à Blondin où il y a 80 millions de tonnes de minerais à 0.56% de cuivres, pour ne citer que ceux-là.

En ce qui concerne le potentiel d'Haïti en ressources non-métalliques, la liste des ressources est beaucoup plus longue. Le territoire haïtien contient de l'argile, du calcaire marbrier, du sable siliceux, etc... Pour permettre à l'assistance de mieux saisir l'importance des ressources non-métalliques en Haïti, l'orateur a utilisé à titre illustratif le ciment, produit que nous importons massivement, mais dont nous avons les matières premières constitutives de sa composition, à savoir: le calcaire et l'argile. En effet, à travers un tableau informatif, Claude Prépetit a montré que dans la quasi-totalité des départements géographiques d'Haïti, il y a une présence quantitative de calcaire et d'argile. Les gisements sont si importants qu'il y a moyen d'établir une cimenterie dans chaque département géographique d'Haïti, a laissé comprendre le conférencier. Cependant, l'emphase est mise sur trois zones, à savoir : Chansolme, Gonaïves et Lafito; qui pourraient desservir l'ensemble du territoire national. L'ingénieur Prépetit a aussi fait mention des gisements de granulats (sable, graviers, cailloux) et de roches des montagnes et des rivières qui sont significatifs en Haïti. Dans une carte de localisation, le conférencier a montré clairement les sites de carrières de montagnes et alluvionnaires qui s'étendent sur l'ensemble du territoire national. Il a aussi parlé des réserves en calcaire marbrier en Haïti. Le calcaire marbrier se trouve principalement aux Gonaïves et à Camp Perrin. L'orateur affirma que compte tenu de la qualité du calcaire marbrier en Haïti : « nous n'avons rien à envier aux pays étrangers ». Il a brièvement mentionné les gisements de granit localisés à Grand Bassin (Nap) et de brèches calcaires à la Pierre aux Gonaïves. Il a un peu épilogué sur les gisements de carbonate de calcium pur, qui sont de très bonnes qualités en Haïti. Cette ressource communément appelée « Haitian snow » par des ressortissants étrangers pourrait servir à la fabrication de : « Papier, PVC, peinture, entre autres », a fait savoir Claude Prépetit. Les gisements d'argile et de sel marin ont aussi été cités par le conférencier qui juge qu'ils sont vraiment sous-exploités en Haïti. Il pense que l'argile pourrait servir dans le domaine de la construction en Haïti, d'autant plus que ça nécessite moins d'utilisation de ciment. L'orateur pense que dans un pays tropical et à risque sismique comme Haïti, l'utilisation de l'argile dans la construction serait bénéfique car ça dégage une certaine fraîcheur et elle est moins lourde que le béton de ciment.

Pour finir, l'ingénieur Prépetit a parlé du potentiel d'Haïti en ressources énergétiques fossiles. Il y a les gisements de lignite de Maïssade qui sont évalués à : « 8.700.000 tonnes à 1900 kcal/kg de pouvoir calorifique ». Le conférencier a spécifié à quoi pourrait servir ces ressources, à savoir à : « alimenter une usine thermique électrique de 40 Mw pendant 17 ans, fabriquer des briquettes de charbon pour les foyers domestiques etc... » Pour le pétrole, Claude Prépetit précisa que des recherches ont été menées dès 1939 par Atlantic Refining Company, et : « qu'entre 1945 et 1977, 11 forages pétroliers ont été réalisés dont 8 à terre et 3 en mer. » Ces recherches ont abouti aux résultats suivants : « Il y a présence d'indices d'huile et de gaz, de pièges structuraux, d'une grande épaisseur des sédiments

Rapport de la Onzième Séance du Programme de Dynamisation de l'Économie Haïtienne
Thème: L'exploitation du sous-sol haïtien, peut-elle sortir le pays de la pauvreté?

Date : Jeudi 6 Juin 2019

Conférenciers : Claude Prépetit et Louis Honoré Pierre

marins, d'un "arbre de Noël" sur Gonave-3 plaidant en faveur d'un puits productif. Les résultats obtenus relatifs à ces recherches très limitées ne permettent pas encore de confirmer ou d'infirmer la présence d'hydrocarbures en Haïti. », a fait savoir le conférencier. Toutefois, monsieur Prépetit a précisé que : « 11 blocs d'intérêts pétroliers ont été définis sur le territoire national. » Il va falloir faire de plus amples recherches pour pister d'éventuelles réserves pétrolières.

Le deuxième conférencier fut l'ingénieur géologue Louis Honoré Pierre. Il est détenteur d'une licence en génie civil avec une spécialisation en géologie à la Faculté des Sciences de l'Université d'État d'Haïti. Il a obtenu une maîtrise en géologie à l'Université Pierre et Marie Curie. Depuis plusieurs années il travaille au Bureau des Mines et de l'Énergie en tant que conseiller technique.



Louis Honoré Pierre, le
Deuxième Conférencier

Au cours de son exposé, Louis Honoré Pierre a répondu aux questions suivantes : **S'il existe bel et bien des mines, quelles sont leurs valeurs économiques? Et sont-elles exploitables?** En tout premier lieu, l'ingénieur Pierre, s'est prononcé sur la valeur économique des ressources métalliques. Dans un tableau informatif, il a montré les coûts moyens de certains métaux sur le marché international. Par exemple, « l'once d'or est vendu à 1,200 dollars américains, ou encore le livre de cuivre est vendu à 2.80 dollars américains, entre autres. » La réserve d'or à Grand Bois vaut approximativement 484 millions de dollars américains, celle de Faille B vaut 480 millions de dollars

américains a laissé comprendre l'orateur. L'ingénieur Pierre a précisé qu'en faisant le cumul de toutes les réserves d'or d'Haïti, elles valent au total 1.3 milliards de dollars américains. Chiffre qui paraît impressionnant, mais qui est nettement en deçà d'un gisement considéré de classe internationale. L'orateur a comparé l'ensemble des gisements d'or d'Haïti à un gisement de la République Dominicaine exploité à Pueblo Viejo qui est autour de 18 millions d'once d'or et valant à lui seul environ \$ 21,3 milliards. L'existence de ce gisement dans le couloir de minéralisation en République Dominicaine laisse entrevoir, qu'il y a possibilité qu'il y ait de plus grands gisements en Haïti ; il va falloir beaucoup plus de recherche dans le pays, a affirmé monsieur Pierre. Il a ensuite montré un ensemble de manipulations algébriques permettant à l'assistance de voir les revenus que l'État haïtien tirerait en exploitant éventuellement les gisements de Grand Bois et de Morne Bossa. En prenant en compte les réserves totales, les coûts d'investissement, les coûts d'opération, etc... le bénéfice net serait de: 243 millions de dollars américains. Ce dernier serait éventuellement partagé 50/50 avec la société d'exploitation. L'ingénieur Pierre a fait part d'une proposition de régime fiscal, dans lequel l'État prélèverait l'impôt sur le revenu, ajouté à cela il y aurait un ensemble de droits spécifiques au secteur : « droit minier spécial, royalties ou taxes d'enlèvement de minerai etc... » Il a par la suite montré un tableau qui présente comment le taux de redevance pour l'enlèvement de minerais extraits varierait d'un produit à l'autre ; 5% pour certains un peu moins pour d'autres.

En deuxième lieu, Louis Honoré Pierre a présenté en bref, la valeur économique des ressources non-métalliques. Selon le conférencier : « la consommation de ciment en Haïti se situe entre 1.5 et 1.8 millions de tonnes par année. » Ce produit massivement importé en Haïti a un marché réparti ainsi : «CINA ayant une part de marché équivalent à 40%, et

Rapport de la Onzième Séance du Programme de Dynamisation de l'Économie Haïtienne
Thème: L'exploitation du sous-sol haïtien, peut-elle sortir le pays de la pauvreté?

Date : Jeudi 6 Juin 2019

Conférenciers : Claude Prépétit et Louis Honoré Pierre

Ciment Varreux et les autres représentent les 60% restant. » Il a précisé qu'Haïti importe pour : « plus de 90 millions de dollars américains par an. » En ce qui a trait au calcaire marbrier l'ingénieur Pierre a permis à l'assistance de voir quelques images comparatives montrant une claire similitude entre les calcaires marbriers vendus sur le marché Européen et ceux d'Haïti, ce qui laisserait entrevoir qu'il y a possibilité d'en exploiter pour faire rentrer des devises dans le pays. Louis Honoré Pierre a fait mention d'une loi de finances relative aux exploitations des carrières de granulats, qui stipule que : « l'exploitant d'une carrière est assujéti à une taxe de 10 % de son chiffre d'affaires et aura à payer chaque année un droit de 50,000 gourdes pour son permis d'exploitation. » Ajouté à cela d'autres taxes (éco redevance sur les camions) font partie intégrante de cette loi. Il y a une violation manifeste de cette loi à travers le pays, a laissé comprendre l'orateur. Les individus assujéti à cette taxe échappent au control du fisc, ce qui est au détriment de l'État. Ne serait-ce que pour le département de l'Ouest les manipulations algébriques anticipent un apport annuel de 100 millions de gourdes à l'État.



Les panélistes de la conférence-débat

En deuxième partie de sa présentation Louis Honoré Pierre a répondu à la question suivante : **Est-ce que les mines d'Haïti sont présentement exploitées? Et qui les exploite?** Bien avant de répondre à la question, l'orateur a tenu à faire un récapitulatif historique pour mettre l'assistance dans le bain du sujet. De 1957 à 1982 la société Reynolds Haitian Mine (RHM) a exploité de la bauxite à Miragoane, rapportant à l'État un peu plus de 106

millions de dollars américains. Il a ajouté que : « de 1954 à 1964 SEDREN, filiale haïtienne de la "International Halliwell Mines Limited" a effectué des recherches de minerai de cuivre et d'or à Terre Neuve. » Ces recherches ont abouti au résultat suivant : « 3.500.000 tonnes à 2% de cuivre, 2 grammes par tonne d'or et 10 grammes par tonne d'Argent. » Les 8 années qui ont suivi ces recherches ont été consacrées à l'exploitation du minerai de cuivre et d'or de la localité de Mémé, près des Gonaïves. Selon le conférencier : « 1.5 Millions de tonnes de minerai ont été extraits. La Valeur déclarée par la SEDREN s'élève à 9 millions de dollars américains. » Présentement, le conférencier a précisé qu'il y a 2 sociétés qui ont des permis d'exploitation et d'autres, des permis de prospection dans le Grand Nord. En janvier 2013, une résolution sénatoriale a rendu ces exploitations et prospections inopérables. Le conférencier a tenu à préciser que les paysans haïtiens dans la saison sèche, pratiquent : « des exploitations artisanales de l'or alluvionnaire (orpaillage), dans les ravines et rivières, les terrasses et glacis du Nord-Est, notamment à Vallières, Mont Organisé, Carice, etc.. » Pour les ressources non-métalliques, il y a plusieurs carrières de granulats en exploitation. Ne serait-ce que pour le département de l'Ouest, 17 sur 20 communes ont des carrières de granulats a déclaré l'ingénieur Pierre. Quantifiée uniquement dans ce département à 2,000,000 de mètres cube par an, l'exploitation des granulats qui se pratique dans tous les départements géographiques d'Haïti est assez significatif en Haïti a laissé comprendre l'orateur. Pour les ressources énergétiques fossiles, des permis de prospections d'hydrocarbure ont été octroyés à deux entreprises haïtiennes, à savoir : Petrogaz Haiti S.A

et Paret Petroleum S.A, mais malheureusement les travaux sont suspendu temporairement a affirmé l'orateur.

Pour conclure, l'ingénieur Prépetit a répondu à la quatrième question, à savoir : **que doit-on faire pour que ces mines desservent véritablement la population haïtienne sans que l'impact environnemental soit néfaste et sans enfreindre les droits de l'homme?** Il a tout d'abord présenté 3 conditions spécifiques pouvant avoir des incidences positives pour Haïti et la population en général, à savoir : **(1) la stabilité politique, (2) la restauration de l'autorité de l'État, et (3) un débat et un consensus national autour de notre potentiel minier et énergétique et de son utilisation.** Si nous ne parvenons pas à atteindre ces trois conditions, le secteur minier continuera à piétiner comme tant d'autres secteurs en Haïti. Le conférencier pense aussi que 5 conditions générales doivent être respectées en vue d'optimiser le secteur minier haïtien. Ces 5 conditions constituent la chaîne de valeur de l'industrie extractive. Ces conditions sont les suivantes : **(1) l'accès aux ressources, (2) le suivi des opérations, (3) le paiement des taxes et redevances, (4) la gestion et l'allocation des revenus, et (5) l'utilisation durable des revenus.** Au regard de tout ce qui a été dit par les conférenciers, nous pouvons affirmer qu'Haïti a beaucoup de chemin à faire. Il va falloir pointer du doigt les dérives et explorer les solutions possibles pour rendre ce secteur florissant dans le pays.



À la suite des exposés des conférenciers, la parole a été accordée à l'assistance pour questionner ou opiner. De nombreuses questions furent adressées aux orateurs, parmi lesquels, un intervenant demanda pourquoi il y a un refus catégorique de fabriquer le ciment en Haïti, alors que nous avons suffisamment de ressources pour le faire? Monsieur Prépetit a rappelé que dans le temps

Haïti produisait du ciment. D'ailleurs, il a précisé que l'usine Ciment d'Haïti est localisée dans une zone ayant beaucoup de calcaire et d'argile. Entre l'époque du président Magloire et au jour d'aujourd'hui, les méthodes de production ont nettement changé avec une utilisation beaucoup plus intense d'énergie. Selon l'orateur, la production de ciment est donc possible en Haïti, comme il l'avait si bien fait comprendre dans sa présentation. Un intervenant fit un parallèle entre « l'approche anthropocentrique » et « l'approche biocentrique ». Il se demande si le côté néfaste des exploitations minières n'est pas un peu sous-estimé en Haïti. L'ingénieur Prépetit a dit que ce n'est que dans les années 80 que la question environnementale a pris de grandes proportions dans les préoccupations minières. Il a rappelé que de nos jours, il est presque indispensable d'avoir une rubrique « environnement » et une étude d'impact environnemental et social dès la conception d'un projet. Une intervenante demanda pourquoi en tant qu'experts les conférenciers ne se sont pas lancés dans des activités entrepreneuriales au cours de leurs parcours professionnel. L'ingénieur Rabel qui se trouvait dans l'assistance s'est prononcé pour répondre a cette question.



L'ingénieur Lionel Rabel

L'ingénieur Lionel Rabel, hydrogéologue de formation a laissé comprendre que la spécialisation « géologie », n'a duré que 20 ans en Haïti (de 1972 à 1991). En 1991 pour une raison qui échappe à tout le monde, cette discipline a été véritablement abandonnée dans le pays. Le nombre de personnes qualifiés dans le secteur est donc très restreint, menant à des résultats insatisfaisants. D'autres interrogations ont été adressées aux conférenciers qui à travers leurs interventions ont montré que le potentiel minier est bel et bien présent en Haïti. Il va falloir trouver des

solutions pour que les exploitations se lancent et qu'elles soient avantageuses à toutes les parties prenantes.

III. Conclusion

La Onzième conférence-débat du Programme de Réflexion-Action pour la Dynamisation de l'Économie Haïtienne s'est bien déroulée. La prochaine séance se tiendra le jeudi 27 juin 2019 au local de l'ISC, autour du thème : **Comment l'État et les citoyens peuvent-ils gérer de façon responsable le secteur de l'Énergie pour en faire un véritable facteur de développement?** Cette conférence-débat sera animée par le professeur René Jean-Jumeau, directeur exécutif de l'Institut Haïtien de l'Énergie.

Rapport Préparé par Grégory Paultre, Licencié en Économie et en Commerce International

Les Sponsors et Partenaires:

